



PANTHÉON-ASSAS
UNIVERSITÉ
PARIS

CONSEIL DE LA RECHERCHE

Formation plénière

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU MARDI 10 MARS 2026

Étaient présents ou représentés :

M. Stéphane BRACONNIER, *Président de l'Université.*

Mme Marie-Élodie ANCEL, M. Antoine BILLOT, M. Claude BRENNER, Mme Véronique CHANUT, M. Bruno DEFFAINS, Mme Claudine DESRIEUX, Mme Charlotte DUBOIS, M. Olivier DE FROUVILLE, Mme Cécile GUÉRIN-BARGUES, M. Etienne MACLOUF, Mme Cécile MÉADEL, M. Anthony MERGEY, M. Franck ROUMY, Mme Anne-Laure SAMSON, M. Yves SUREL, *collège des professeurs.*

M. Youcef ASKOURA, Mme Sandra CAVACO, Mme Lydie DAUXERRE, Mme Christine DURIEUX, Mme Fabienne JEZEQUEL, M. Emmanuel TAWIL, Mme Catherine VOYNNET-FOURBOUL, *collège des personnels HDR.*

Mme Elizabeth COLIN, M. Fathi FAKHFAKH, Mme Natacha GALLY, M. Benjamin MOREL, M. Étienne PERNOT, Mme Yvonne Marie ROGEZ, *collège des personnels pourvus d'un doctorat.*

Mme Isabelle DELIGNE, M. Jérôme NENERT, *collège des ingénieurs et techniciens.*

M. Gilles DIAZ, *collège des autres personnels.*

M. Marc CANAPLE, Mme Pascale LAGESSE, *personnalités extérieures.*

Mme Jeanne HAMELIN, M. Victor VAILLAUD, Mme Ambre GERAUT, M. Victor LAROUSSINIE-PASSARET, M. Valterri LEINONEN, *étudiants.*

Étaient excusés : Mme Claire-Marie PÉGLION-ZIKA, M. Jean-Baptiste MOREL.

Assistent de droit :

M. Jean-Marie CROISSANT, Directeur général des services

Mme Sylvie FAUCHEUX, Directrice de la recherche

Sommaire

1. Approbation des procès-verbaux des séances du 29 avril et 3 juin 2025.....	3
2. Avis sur des demandes de publications d'emplois de contractuels enseignants LRU pour la rentrée 2026	3
3. Examen des demandes de Bonus-Qualité-Recherche (BQR) 2026	3
4. Approbation des modifications des statuts du Centre de recherche en droit administratif (CRDA)	5

M. Stéphane BRACONNIER ouvre la séance du Conseil de la recherche en formation plénière à 14 heures 35. Il salue les nouveaux membres de l'assemblée, soit les représentants des doctorants. Il les remercie pour leur engagement au sein de l'établissement.

1. Approbation des procès-verbaux des séances du 29 avril et 3 juin 2025

M. le Président propose de passer au vote.

Le Conseil de la recherche en formation plénière approuve, à l'unanimité, les procès-verbaux des séances du 29 avril et 3 juin 2025.

2. Avis sur des demandes de publications d'emplois de contractuels enseignants LRU pour la rentrée 2026

M. le Président présente ce point. La première demande émane du département de droit privé au regard des difficultés à pourvoir les postes d'ATER les années précédentes. Afin d'élargir le vivier de candidatures et d'attirer de meilleurs profils de candidats, il a été proposé en politique d'emploi de publier ces postes d'ATER en contractuels LRU. 5,5 postes sont concernés.

D'autre part, la seconde demande émane du département de sciences de l'information et de la communication afin de remplacer M. BADOUARD, maître de conférences, qui est parti en détachement à l'INRIA (Institut national de recherche en sciences et technologies du numérique) La rémunération correspondante est celle prévue pour un maître de conférences.

Pour les deux emplois, la prise de fonctions est prévue au 1er septembre 2026.

M. le Président propose de passer au vote.

Le Conseil de la recherche en formation plénière donne, à l'unanimité, un avis favorable sur les demandes de publications d'emplois de contractuels enseignants LRU pour la rentrée 2026.

3. Examen des demandes de Bonus-Qualité-Recherche (BQR) 2026

M. le Président remercie Mme GUÉRIN-BARGUES pour son travail.

Mme GUÉRIN-BARGUES prend la parole. Elle présente les différentes demandes et les propositions de financements.

- Le Centre d'analyse et de recherche interdisciplinaire sur les médias (CARISM) demande 3300 € de fonctionnement et 1200 € de vacations pour un colloque international « Repenser les terrains sensibles : croiser les regards éthiques, juridiques et méthodologiques sur la recherche en contexte à risque » en partenariat avec le CRDH, il est proposé de lui accorder 1 500 € de fonctionnement et 300 € de vacations. Il sollicite également un financement de 4264 € de fonctionnement et 300 € de vacations pour les premières journées binationales sur les médias

et les formats émergents (France-Colombie), il est proposé de lui accorder 3 300 € de fonctionnement et pas de vacations.

- Le Centre de droit européen (CDE) demande un financement de 4 830 € au titre du fonctionnement et 1 800 € au titre des vacations, il est proposé de lui accorder 2500€ de fonctionnement et 500 € de vacations.

- Le Centre d'études et de recherches de sciences administratives et politiques (CERSA) a déposé trois demandes. La première demande à hauteur de 3 000 € de fonctionnement pour un colloque interdisciplinaire international : « Derrière le voile de l'anonymat : enjeux éthiques et récits culturels à l'ère de l'innovation numérique ». Il est proposé de lui attribuer 2000 €. La deuxième concerne une aide à la publication d'un ouvrage dont le titre provisoire est « Tour de plaine – itinéraire de Bertrand Hervieu entre science et politique » à hauteur de 2 000 € de fonctionnement, il est proposé d'accorder 1 000€. Le CERSA sollicite également 3 000 € de fonctionnement pour une journée d'études internationale consacrée au lobbying indirect : enjeux, stratégies et dimensions éthiques. Ce projet se voit attribuer 2 000 €

- Le Centre de recherches en droit administratif (CRDA) sollicite une aide de 1 700 € de fonctionnement et 300 € de vacations pour un colloque de restitution de l'ouvrage « L'Inaction en droit public ». Il est proposé de lui accorder 1500 € de fonctionnement et les 300 € de vacations. Il demande également un financement de 8 300 € de fonctionnement pour un colloque OSCAL – NewCourse on Nuclear Law dans le cadre de l'Alliance 4EU+. Il est proposé de lui octroyer la somme demandée.

- Le Centre de recherche sur les droits de l'homme et le droit humanitaire (CRDH) demande 6000 € de fonctionnement et 1 000 € de vacations pour les deuxièmes journées des droits de l'Homme de Paris. Il est proposé de lui attribuer 3 000 € de fonctionnement mais pas de vacations.

- Le Centre de recherches en économie et droit (CRED) sollicite une aide de 6 000 € dans le cadre d'un colloque international SEA et SEW 2026. Il est proposé de lui accorder la somme de 4 500 €

- Le Centre de recherches sur la justice (CRJ) sollicite un financement de 4 500 € pour un colloque international sur « l'Arbitrage et les contentieux émergents : droits humains et environnement ». Une aide de 3 000 € est proposée.

- L'Ecole doctorale d'histoire du droit, philosophie du droit et sociologie du droit (ED8) demande 959,21€ pour une Journée d'études du réseau des doctorants de l'ED8 sur « Le contrôle et le droit » : 700 € sont proposés.

- L'Institut d'histoire du droit Jean Gaudemet (IHD) et le Centre Thucydide sollicite un financement de 12 000 € pour le 3^e dialogue franco-allemand sur la justice. Il est proposé de leur accorder 8 000 €.

- L'Institut Michel Villey (IMV) demande 2 290 € de fonctionnement et 400 € de vacations pour le colloque « Le droit constitutionnel médiatique » ainsi que 3 590 € de fonctionnement et 400 € de vacations pour le colloque « Les 250 ans de la déclaration d'indépendance américaine ». Il est proposé d'octroyer au premier projet 1 500 € de fonctionnement et 400 € de vacations et au second 2 500 € de fonctionnement et 400 € de vacations.

- L'Institut de recherche en droit des affaires de Paris (IRDA) pour l'organisation du Legal Digital Assets (LegDiGiTas) demande une participation de 6 000 € ; il est proposé d'accorder 5 000 €. Il sollicite également un financement de 4 000 € de fonctionnement et 700 € de vacations pour le colloque « Le droit des entreprises en difficultés dans l'œil des réformes ». Pour cette seconde demande, il est proposé d'attribuer 2 500 € de fonctionnement et 400 € de vacations.

- Le Laboratoire de recherche en sciences de gestion Panthéon-Assas (LARGEPA) sollicite un financement de 500 € pour un groupe de travail Management 1 environnement. Il est proposé de lui accorder cette somme.

- Le Laboratoire de droit civil (LDC) et l'Institut de droit comparé (IDC) dans le cadre du colloque « Regards extra-européens sur la réforme de la directive relative à la responsabilité du fait des produits défectueux » demande une aide de 2 435 €. Un financement à hauteur de 1 500 € est proposé.
- Le Laboratoire de droit civil (LDC), le Centre de recherche de droit international privé et du commerce international (CRDI), l'Institut de droit comparé (IDC) et l'Institut de recherche en droit des affaires de Paris sollicite un financement de 10 000 € dans le cadre de la deuxième rencontre bilatérale de l'Université Paris-Panthéon-Assas et de la Faculté de droit de l'Université de Tokyo. Il est proposé de leur accorder 9 000 €.
- Le Laboratoire d'économie mathématique et de microéconomie appliquée (LEMMA) a déposé cinq demandes. La première concerne la 4^e édition du Paris Workshop on Game Theory and Language pour laquelle un financement de 6 410 € est demandé. Il est proposé d'accorder 6 000 €. La deuxième demande est de 1 350 € pour un colloque consacré à l'homophilie de genre. Il est proposé d'attribuer 1 000 €. La troisième demande d'un montant de 5 150 € pour « The 2026 LEMMA Workshop on Money, Banking and Finance » se voit attribuer 4 000 €. La quatrième demande concerne un projet sur le consentement à l'impôt successoral et le fléchage des recettes fiscales pour lequel un financement de 7 292 € est sollicité : il est proposé d'accorder 6000€. La cinquième demande à hauteur de 1 000 € pour la deuxième journée des doctorants en économie de la sante se voit proposer une aide de 700€.
- Le Laboratoire de sociologie juridique (LSJ) sollicite un financement à hauteur de 5 885 € pour un colloque sur Les nouveaux standards juridiques du droit des contrats : une approche sociologique ». Une aide de 4 500 € est proposée.

M. le Président insiste sur la nécessité de fournir des dossiers les plus complets et précis possibles dans lesquels les dépenses sont le mieux justifiées possibles. Cela permet d'obtenir un taux de couverture de la demande le plus élevé possible.

Mme GUÉRIN-BARGUES constate que les dossiers se sont beaucoup améliorés et sont bien plus lisibles que l'an passé. Il s'agit ici d'allouer au total 86 000 euros sur l'enveloppe de 87000 euros.

M. le Président propose de passer au vote.

Le Conseil de la recherche en formation plénière valide à l'unanimité l'examen des demandes de Bonus-Qualité-Recherche (BQR) 2026. Le conseil n'approuve pas les demandes mais valide les financements accordés

4. Approbation des modifications des statuts du Centre de recherche en droit administratif (CRDA)

M. le Président présente ce point. Il s'agit de prévoir le mandat du directeur du centre renouvelable une seule fois, la nomination des membres associés pour une durée de trois ans, renouvelable une fois, de prévoir la possibilité de nommer un codirecteur et d'avoir un nouvel article 5 : Les représentants des doctorants sont élus par les doctorants et les docteurs membres du CRDA au sens de l'article 2. Leur mandat, d'une durée d'un an, est renouvelable une fois. Sont élus deux représentants ainsi que deux suppléants.

M. le Président propose de passer au vote.

Le Conseil de la recherche en formation plénière approuve, à l'unanimité, les modifications des statuts du Centre de recherche en droit administratif (CRDA) telles qu'elles figurent en annexe.

L'ordre du jour étant épuisé, M. VAILLAUD demande la parole. Il souhaite savoir s'il est possible de rappeler aux directeurs de centres de recherche les difficultés pour fixer les dates de comités de suivi individuel (CSI). Ils sont parfois organisés après la rentrée universitaire. Ainsi, certains doctorants n'ont pas pu voter pour élire leurs représentants cette année. En outre, les doctorants aimeraient suggérer la création d'une cellule de réflexion autour de l'attractivité du doctorat. Il semble en effet que certains problèmes de l'établissement soient liés à ce sujet.

M. le Président répond qu'il est très favorable à une réflexion en interne sur l'attractivité et l'avenir du doctorat. Les deux défis majeurs, quelle que soit la discipline concernée, sont l'insertion professionnelle des doctorants et l'intelligence artificielle. Aujourd'hui, on estime que 30% des thèses utilisent directement ou indirectement l'IA. Selon les spécialistes, ce pourcentage est même sous-évalué. L'avenir du doctorat dépend aussi du travail fourni pour la rédaction d'une thèse et l'obtention du doctorat. Il est essentiel que l'établissement se saisisse de ce sujet.

Mme GUÉRIN-BARGUES prend la parole concernant les CSI. Elle est consciente de ces difficultés. L'Université compte 700 doctorants. Un CSI est composé d'au moins 2 personnes. Un formulaire de réponse a été mis en place en première et deuxième année qui a pu alléger la charge afin d'organiser ces CSI le plus rapidement possible. Elle travaille à régler ce problème pour les mois à venir. Concernant l'attractivité du doctorat, elle ne pense pas qu'il existe une véritable régression en la matière. Les pouvoirs publics prennent de nombreuses initiatives pour valoriser le doctorat et le remettre sur le devant de la scène. L'Université Paris-Panthéon-Assas se caractérise par une très bonne insertion professionnelle de ses docteurs. C'est un message à faire passer. L'établissement va continuer de se mobiliser pour renforcer l'attractivité doctorale. Le 8 juin, une grande soirée sera organisée dans l'amphithéâtre de la Sorbonne pour réunir tous les docteurs des trois dernières années afin de leur remettre un prix et de les mettre à l'honneur. Elle souhaite une présence en nombre des membres du conseil de la recherche pour participer à ce rayonnement. Cela pourrait devenir un rendez-vous tous les deux ans. Des étudiants intéressés par une thèse pourraient être également invités. Enfin, l'IA présente des dangers, donnant une illusion de maîtrise d'un sujet. C'est aussi un formidable outil dont il faut se saisir. Il faut l'utiliser intelligemment et cela est le fruit de réflexions auxquelles l'assemblée est invitée à se joindre.

Mme HAMELIN prend la parole. La question des conditions matérielles et humaines du doctorat est aussi importante. Concernant l'IA, elle rappelle que c'est aussi une belle opportunité et permet aussi d'avoir encore davantage d'exigence dans le travail de thèse. Il est par exemple, possible de traiter de la doctrine étrangère plus facilement. La recherche peut être enrichie par l'IA. Il en va aussi de la responsabilité du doctorant qui a envie de réfléchir par lui-même. Sur la question de l'avenir professionnel, elle suggère d'organiser des rencontres professionnelles pendant le doctorat. Le sujet le plus important concerne les obligations en tant que chargé de TD lorsqu'il lui est rapporté des faits à caractère sexuel et sexiste. Les chargés

de TD ne savent absolument pas quoi faire en pareille situation. Les étudiants concernés disent que la cellule Réagir Assas ne fonctionne absolument pas.

M. le Président répond que cela est totalement faux. Réagir Assas fonctionne très bien avec une réactivité exemplaire. Il n'existe pas un seul signalement qui reste sans réponse. Les chargés de TD ne doivent pas hésiter à faire un signalement sur la plateforme qui est anonyme et sécurisée.

Mme HAMELIN souhaite savoir s'il est possible d'avoir des représentants des doctorants en département.

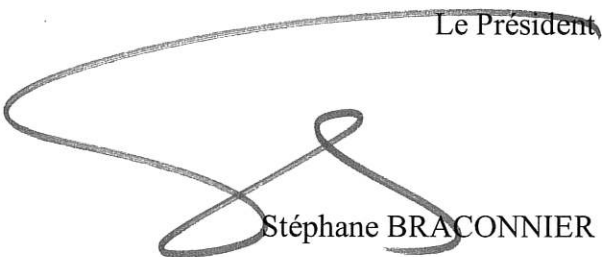
M. le Président n'y voit pas d'inconvénient pour certaines réunions. Les présidents de départements doivent donner leur accord. Des groupes de réflexion vont être organisés sur chacun de ces sujets.

Mme DESRIEUX pose une question. Elle demande, concernant les BQR, si le nombre de projets par centre est important.

Mme GUÉRIN-BARGUES répond qu'il s'agit d'une réflexion projet par projet. Il serait paradoxal de limiter le financement des centres les plus actifs.

M. le Président remercie les participants et lève la séance du Conseil de la recherche en formation plénière à 15 h 42.

Le Président,



Stéphane BRACONNIER